



Agence d'Architecture et d'Urbanisme LEROY
17 Chemin des Pâquis de Valaille 54160 FROLOIS
tél : 03 83 96 27 92

06



Liste des Emplacements réservés

ENQUETE PUBLIQUE

19 NOV. Au 19 DEC.2009

EMPLACEMENTS RESERVES

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé pour une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

Vous repérez sur le plan le terrain faisant l'objet de cette réserve et son numéro de référence inscrit dans un carré. Connaissant le N° de référence, vous rechercherez dans le tableau ci-après, qui vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve, la collectivité ou le service public qui en a demandé l'inscription au Plan Local d'Urbanisme ainsi que sa superficie approximative.

Les textes législatifs et réglementaires applicables à ces terrains sont les suivants L 123-1.6, L123-9, R 123-18.4, R123-22.2, R 123-24.1, R 123-32 du Code de l'Urbanisme ainsi que le 1^{er} alinéa de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme :

« Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti, réservé par un plan local d'urbanisme pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut à compter du jour où le plan est rendu public, même si, à cette date, une décision de sursis lui ayant été opposée, est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans un délai de 2 ans à compter du jour de la demande. Ce délai peut être prorogé une fois pour une durée de 1 an sauf dans les cas où il y a eu sursis à statuer en application des articles L 123-5 et L 123-7.

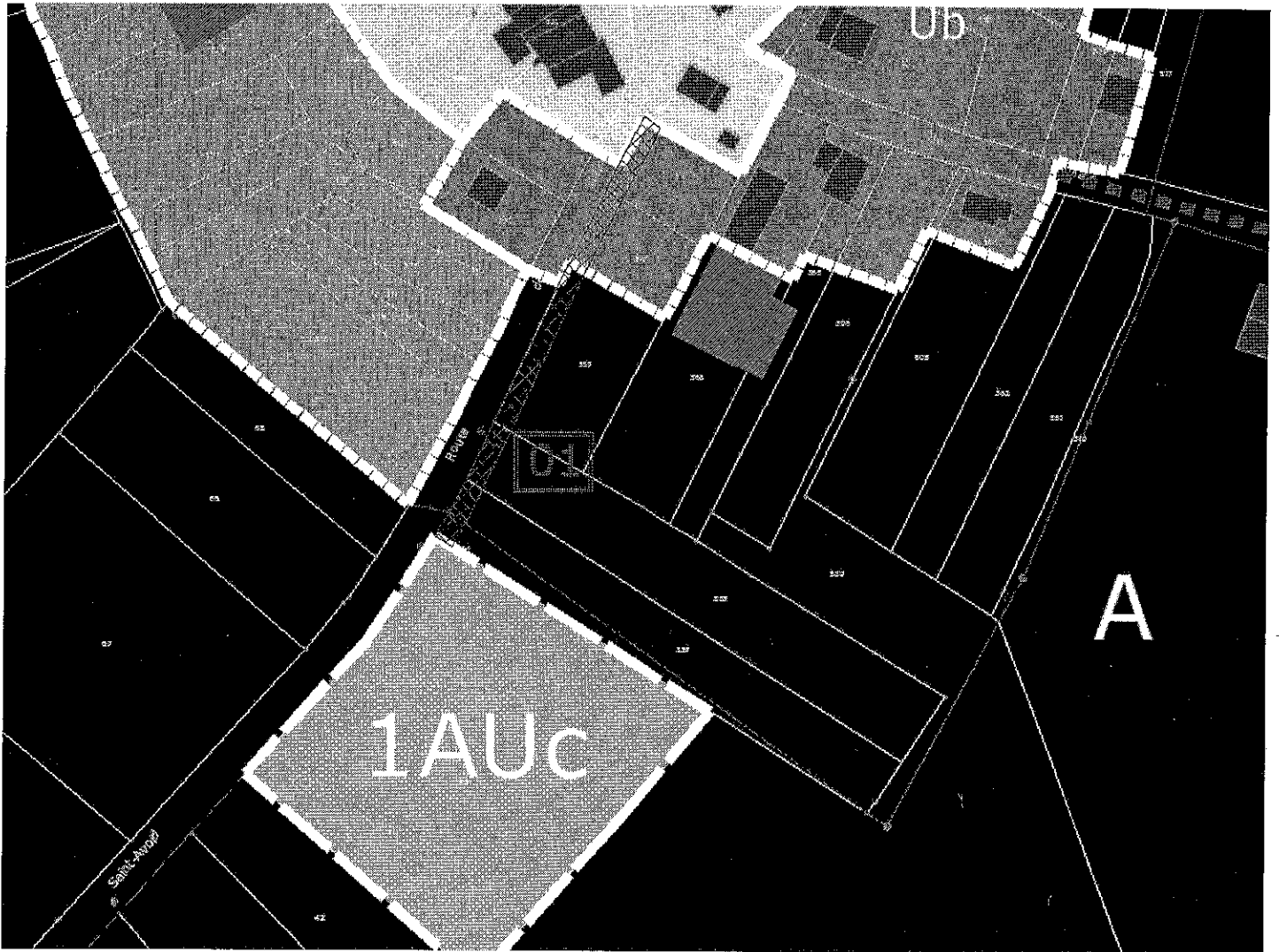
Lorsqu'il s'agit d'un terrain agricole effectivement exploité, cette prorogation devra être justifiée selon une procédure dont les modalités seront fixées par les décrets prévus à l'article L 125-1. »

Cette liste regroupe l'ensemble des emplacements réservés figurant au plan avec l'indication de leurs bénéficiaires et de leur superficie

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	
			Ha	M ²
1	Liaison piétonne et vélo-cyclistes du village à la future zone N (largeur d'emprise 6.00m)	Commune		880.00
2	Elargissement du chemin des clos (largeur d'emprise 6.00m) sur la zone future à urbaniser 1AUa	Commune		305.00
3	Création de la future voie d'accès la zone de réserve foncière 2AU depuis le chemin des clos	Commune		395.00
4	Création de la future voie d'accès la zone de réserve foncière 2AU depuis le chemin rural perpendiculaire à la rue du Mont	Commune		275.00
5	Elargissement du chemin rural perpendiculaire à la rue du Mont (largeur d'emprise 8.00m) sur la zone future à urbaniser 1AUa avec conservation au maximum des murs en pierres sèches	Commune		828.00
6	Périmètre de protection des eaux alimentant le château d'eau de la commune (zone Npe)	Commune		925.00
8	Création d'un sentier permettant l'accès aux arrières de parcelles de la rue des Carrières et reliant le chemin rural d'Ory au chemin communal en direction du château d'eau (largeur d'emprise 3m)	Commune		365.00
9	Elargissement de la rue des Carrières (largeur d'emprise de l'ER de 4m) passant la largeur de la rue à 9m	Commune		365.00
10	Aménagement d'un croisement entre la rue des Carrières et la rue des vignes	Commune		90.00
11	Elargissement du sentier perpendiculaire à la route de Bacourt et menant à la rue des Carrières desservant la zone 1AUa (largeur d'emprise de 6m)	Commune		200.00
12	Prolongement du chemin reliant la route de Bacourt à la voie communale N°1 vers Xocourt (largeur d'emprise de 8m)	Commune		880.00
13	Acquisition des parcelles 566 à 570 en vue de la création de la zone 1AUc (réservation foncière pour future nécropole)	Commune		4155.00
14	Acquisition de la parcelle 74 en vue de la création de la zone 1AUc	Commune		1015.00

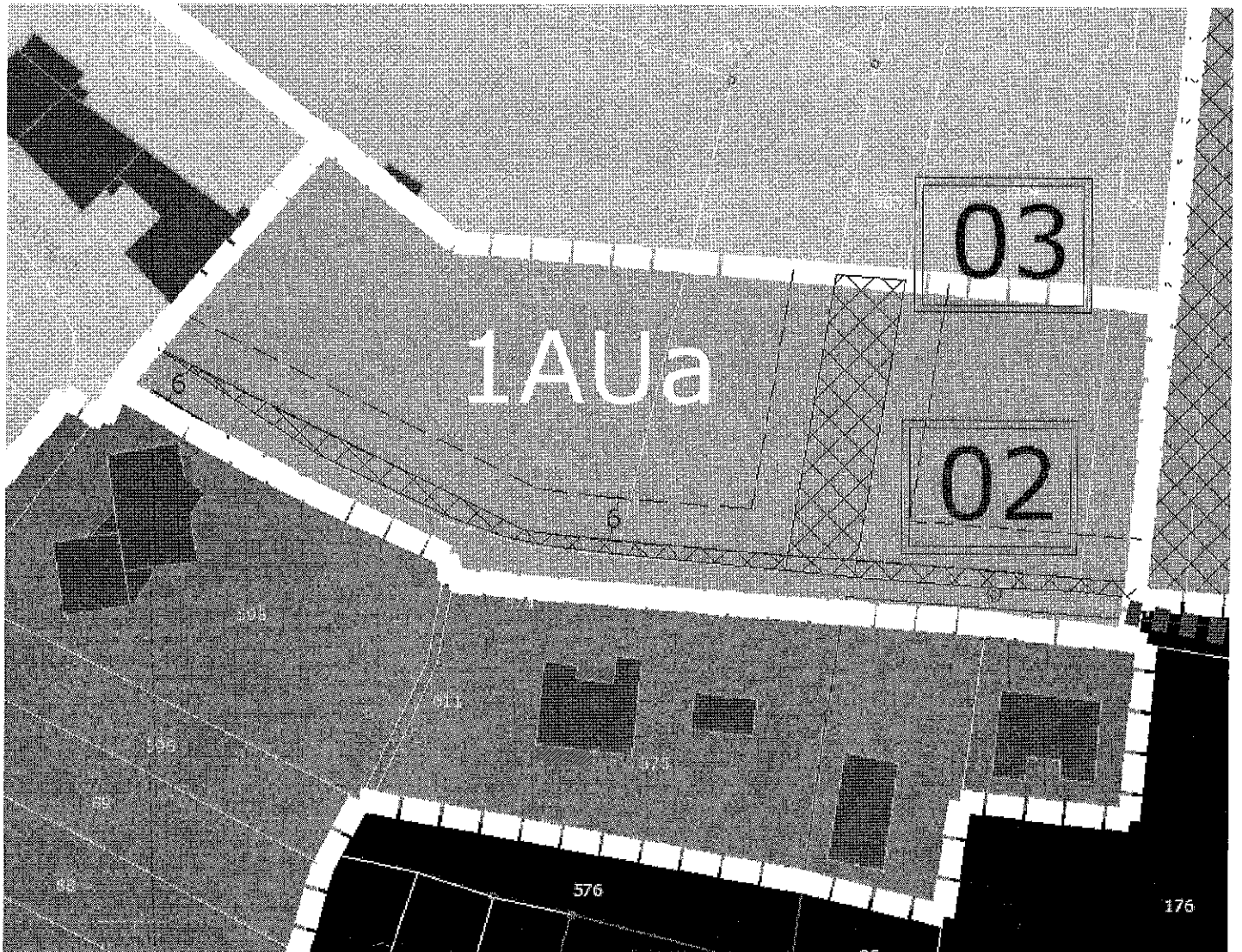
DETAIL des ER

1	Liaison piétonne et vélo-cyclistes du village à la future zone 1AUL (largeur d'emprise 6.00m)	Commune		880.00
---	---	---------	--	--------

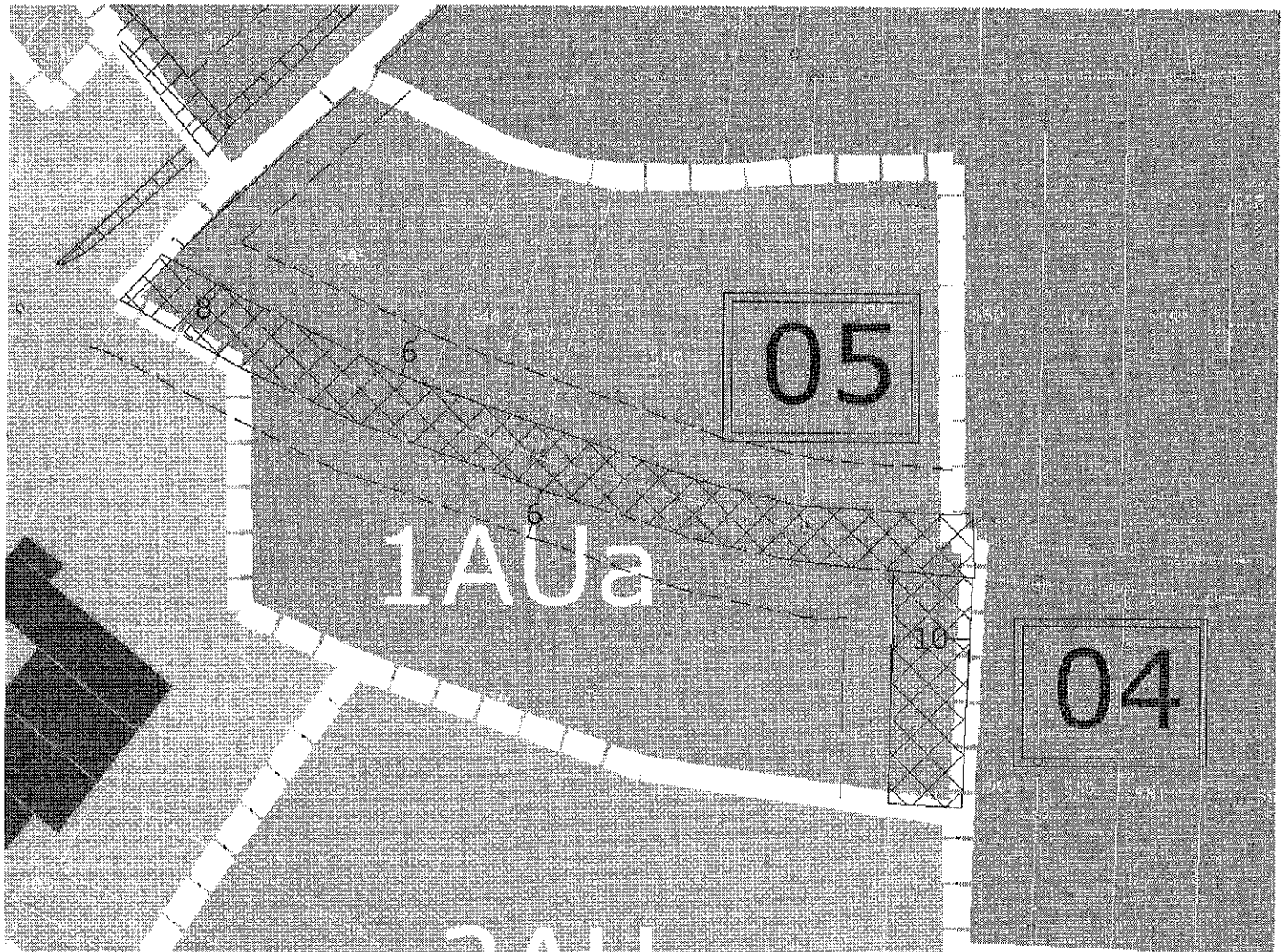


2	Elargissement du chemin des clos (largeur d'emprise 6.00m) sur la zone future à urbaniser 1AUa	Commune		305.00
---	--	---------	--	--------

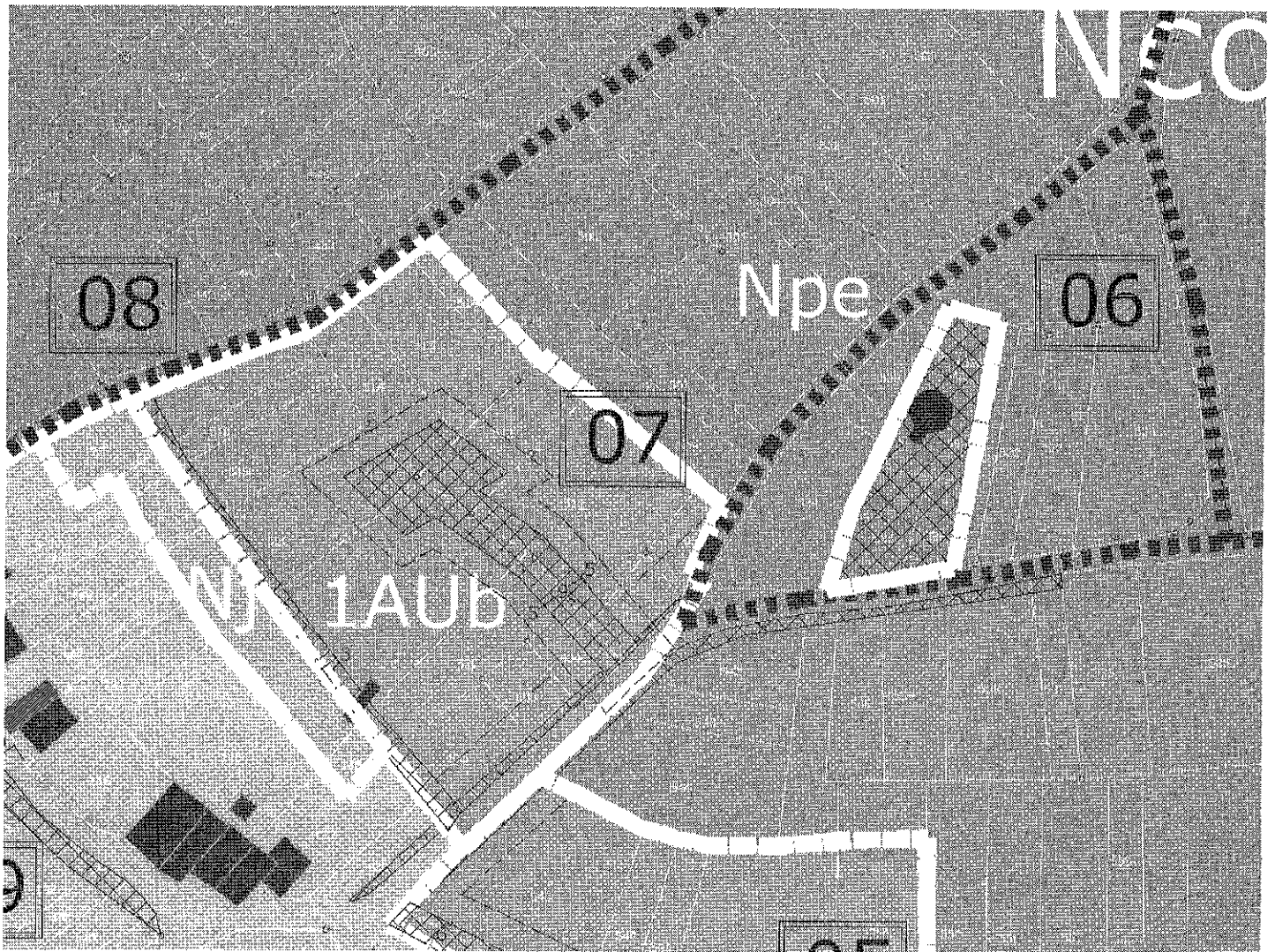
3	Création de la future voie d'accès la zone de réserve foncière 2AU depuis le chemin des clos	Commune		395.00
---	--	---------	--	--------



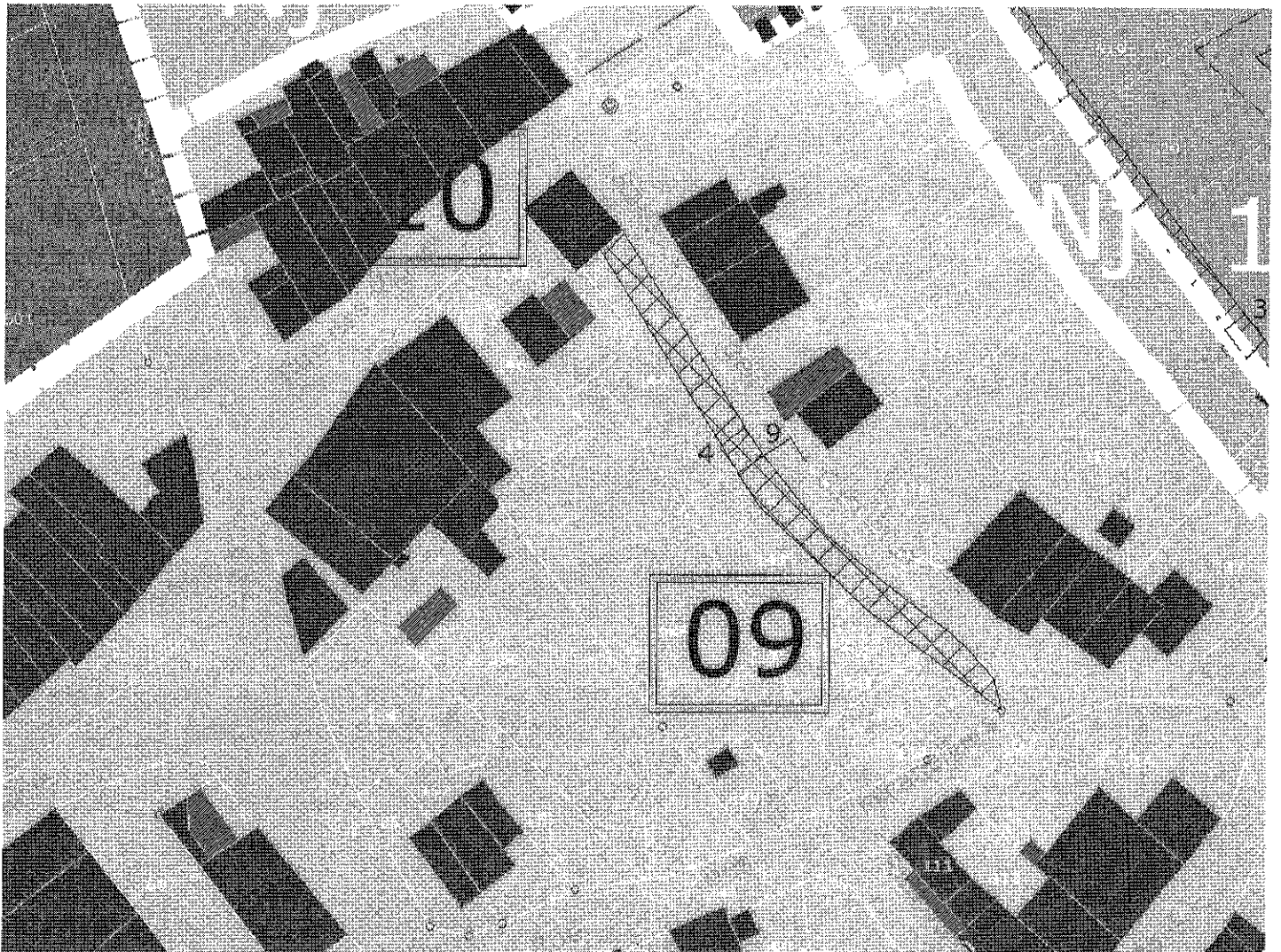
4	Création de la future voie d'accès la zone de réserve foncière 2AU depuis le chemin rural perpendiculaire à la rue du Mont	Commune		275.00
5	Elargissement du chemin rural perpendiculaire à la rue du Mont (largeur d'emprise 6.00m) sur la zone future à urbaniser 1AUa avec conservation au maximum des murs en pierres sèches	Commune		828.00



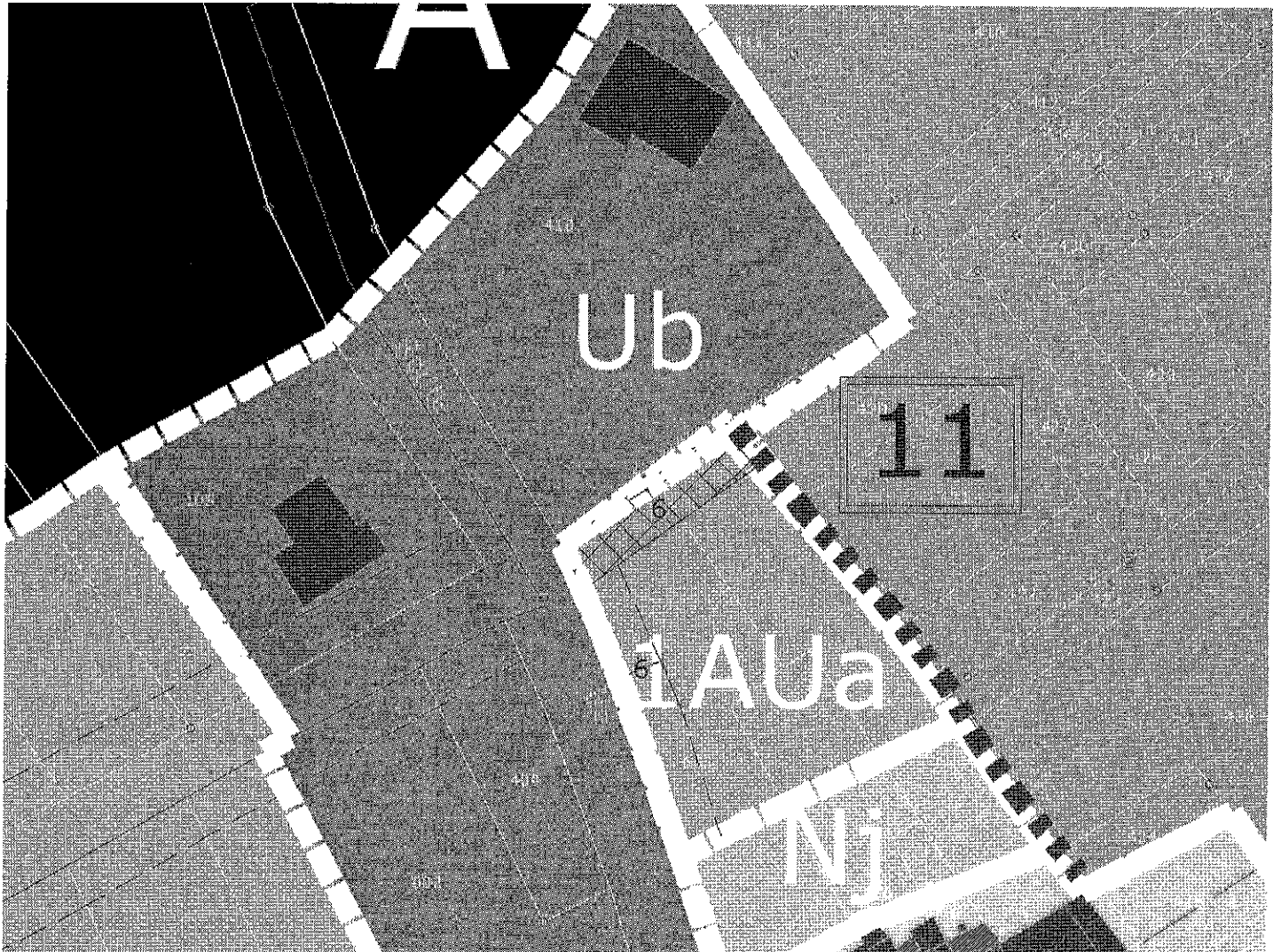
6	Périmètre de protection des eaux alimentant le château d'eau de la commune (zone Npe)	Commune		925.00
7	Accès de desserte à la zone 1AUB depuis le chemin communal en direction du château d'eau	Commune		745.00
8	Création d'un sentier permettant l'accès aux arrières de parcelles de la rue des Carrières et reliant le chemin rural d'Ory au chemin communal en direction du château d'eau (largeur d'emprise 3m)	Commune		365.00



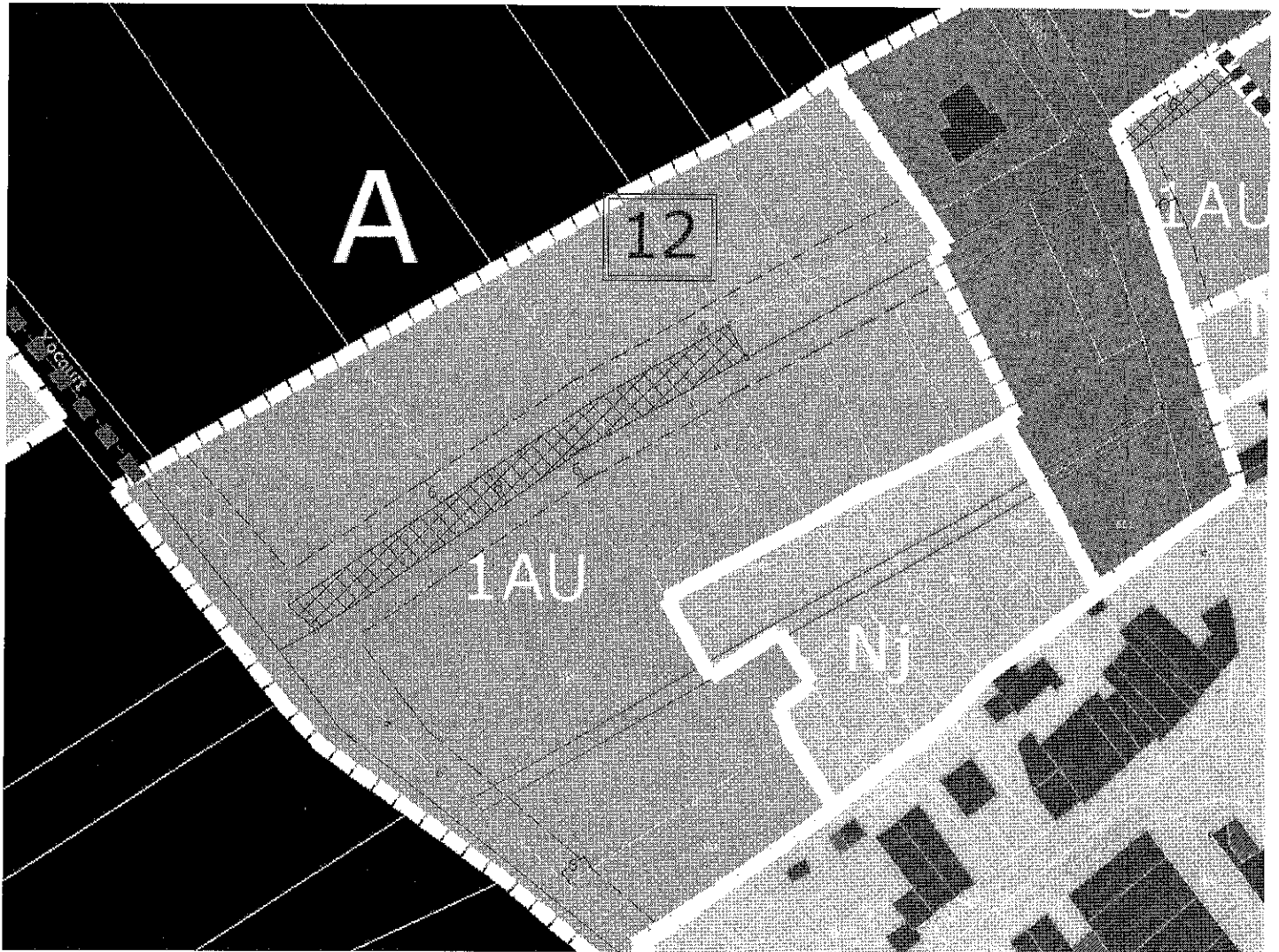
9	Elargissement de la rue des Carrières (largeur d'emprise de l'ER de 4m) passant la largeur de la rue à 9m	Commune		365.00
10	Aménagement d'un croisement entre la rue des Carrières et la rue des vignes	Commune		90.00



11	Elargissement du sentier perpendiculaire à la route de Bacourt et menant à la rue des Carrières desservant la zone 1AUa (largeur d'emprise de 6m)	Commune		200.00
----	---	---------	--	--------



12	Prolongement du chemin reliant la route de Bacourt à la voie communale N°1 vers Xocourt (largeur d'emprise de 8m)	Commune		880.00
----	---	---------	--	--------



13	Acquisition des parcelles 566 à 570 en vue de la création de la zone 1AUc	Commune		4155.00
14	Acquisition de la parcelle 74 en vue de la création de la zone 1AUc	Commune		1015.00

